

## AVAP de Clermont

### Compte-rendu de la réunion publique du 09/06/2022

Cette réunion a eu lieu le 09/06/2022 à 19h à la salle des fêtes de Clermont.

Malgré la communication faite dans la presse locale (2 annonces), l'affichage sur les panneaux de communication de la commune, sur Facebook, sur le site internet de la CCUR, seule une dizaine de personnes étaient présentes.

Le Maire de Clermont introduit la réunion.

Un tour de table des intervenants a été fait avant que le bureau d'étude (BE) ne présente le déroulement de la réunion.

La réunion a consisté dans un 1<sup>er</sup> temps à expliquer l'objectif de mise en place de cette AVAP puis à la présentation d'une synthèse du diagnostic. Un point a été fait sur le patrimoine paysager, le patrimoine urbain, le patrimoine architectural et le patrimoine archéologique. La cartographie de ce patrimoine a été présentée.

Dans un 2<sup>nd</sup> temps le bureau d'études a exposé les enjeux patrimoniaux, environnementaux, ainsi que les attentes pour le patrimoine bâti existant, les attentes pour un aménagement qualitatif des espaces, les attentes pour les nouvelles constructions, qui se sont dégagés de la phase diagnostic.

Le Bureau d'étude a ensuite expliqué la constitution du dossier d'AVAP, à savoir :

- Un rapport de présentation
- Un diagnostic
- Des documents graphiques
- Un règlement comprenant des dispositions générales, le règlement du secteur 1 (Ecrin paysager), le règlement du secteur 2 (le bourg), le règlement du secteur 3 (les extensions du bourg), un nuancier et des recommandations en terme de développement durable (extraites du diagnostic et constituant des recommandations)

Sur la base des documents graphiques, le BE a justifié le tracé du périmètre d'AVAP notamment par rapport aux éléments géographiques de la commune et au découpage parcellaire. Contrairement au zonage PLU, le zonage AVAP doit s'appuyer sur les limites parcellaires.

En dernier point le BE rappelle la procédure AVAP, là où nous en sommes et les prochaines étapes. Il est difficile d'estimer la date de finalisation du dossier notamment du fait du passage en commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA). Une réunion avec les personnes publiques associées devra être tenue avant le passage en CRPA, laquelle pourrait avoir lieu en septembre et pourquoi pas en partie en visio.

Le public s'interroge sur l'utilité de l'enquête publique. Celle-ci servira à recueillir les remarques de la population et à échanger sur le sujet avec le commissaire enquêteur. Suivant la teneur de ces remarques, certaines pourraient être intégrées au dossier. Bernard Révillon, Vice-Président de la CCUR, insiste sur l'utilité de cette enquête publique ainsi que sur le bien-fondé de la mise en place de cette AVAP sur Clermont qui bénéficie d'un caractère spécifique à protéger.

Christian Vermelle, le Maire de Clermont, insiste sur le fait que la mise en place de cette AVAP devrait permettre une stabilité des avis de l'ABF, même en cas de changement d'ABF. En effet les avis de l'ABF devront s'appuyer sur le règlement de l'AVAP approuvé par la CCUR.

La population s'interroge sur les aides au financement dans le cadre de cette AVAP. Denis Mathevon, ABF, indique que pour le moment seules des aides (défiscalisation) existent pour les propriétaires bailleurs. Un administré souligne le manque d'artisans formés aux métiers anciens pour la rénovation du bâti. Cette remarque ouvre le débat sur la nécessité d'avoir une liste d'artisans compétents sur le territoire, sur la nécessité de promouvoir des savoir-faire locaux. Il est fait référence à la Drôme, département pour lequel une liste d'artisans qualifiés existe, et à Rumilly qui a un projet de formation des artisans aux enduits à la chaux. Mais ces artisans sont peu nombreux, leur planning est surchargé.

Un administré évoque « la correction thermique », un enduit à la chaux qui comprend des éléments isolants (chanvre ou pouzzolane), que l'on peut faire à l'extérieur comme à l'intérieur, technique peu connue bien adaptée aux murs en pierre, qui mériterait d'être mise en avant.

L'ABF évoque le contexte savoyard peu favorable au développement des métiers anciens et qualifiés car on construit beaucoup de neuf mais note tout de même que de jeunes artisans s'installent et reviennent vers les techniques anciennes.

Un administré émet de vives critiques quant aux prescriptions émises par l'ABF pour la couverture de sa toiture. L'ABF explique qu'il s'agit ici d'une demande d'autorisation d'urbanisme validée par le maire et lui-même, avec demande de subvention, mais que les travaux déclarés n'ont pas été respectés en phase exécution. L'ABF rappelle qu'il reste ouvert à la discussion et essaie d'être le plus disponible possible pour faire avancer les projets et être constructif. Dans le cas présent l'administré a décidé de faire un recours auprès du Préfet, lequel tranchera sur la question.

Il est rappelé que les aides financières qui seraient délivrées dans le cadre des AVAP sont faites pour payer le surcoût des travaux et non les travaux dans leur ensemble.

Monsieur le Maire note que de très belles rénovations se font en travaillant avec l'ABF.

Un administré fait remarquer le problème de densification des derniers lotissements autorisés sur la commune et remet en question l'aspect de ceux-ci en espérant que les prochaines opérations de lotissement seront de meilleure qualité.

Audrey Briançon (CCUR) explique le phénomène de pression foncière qui voit le jour sur Clermont alors qu'au moment de l'élaboration du PLUi du Pays de Seyssel celui-ci n'existait pas. En exigeant simplement un minimum de densification dans le PLUi, Clermont se retrouve aujourd'hui devant des projets beaucoup trop denses par rapport à ses équipements publics, ses réseaux et ses formes urbaines. Ainsi dans le cadre de la prochaine modification de PLUi ce point sera revu et cadré.

Pour conclure cette réunion, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants à cette étude ainsi que les administrés présents ce soir.